



Municipalité  
de **D**aillens

## **PREAVIS de la Municipalité au Conseil Communal**

Préavis N° 2026.02 CC – Bâtiments communaux

### **Demande de crédit de CHF 136'000 pour travaux de rénovation de la cour du collège et assainissement du toit plat de l'annexe**

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

#### **1. Introduction**

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit destiné à la rénovation de plusieurs éléments de la cour du collège, ainsi que l'assainissement du toit plat de l'annexe du collège.

Depuis plusieurs années, tant les parents que les enseignantes ont attiré l'attention de la Municipalité sur la nécessité d'améliorer ces espaces, afin de les rendre compatibles avec les besoins des enfants qui fréquentent notre collège. La Municipalité souhaite répondre positivement à cette attente cette année encore.

#### **2. Constat et travaux prévus**

##### ***2.1. Tour Quadro***

Pour ses jeux de plein air, la commune de Daillens collabore et possède un contrat de maintenance avec l'entreprise Fuchs Thun Holding AG. Lors de sa dernière inspection annuelle en juillet 2025, l'entreprise précitée a signalé que la tour située dans la cour du collège devenait « très vieille », que tous ses éléments commençaient à pourrir et que les vis étaient fortement enfoncées dans le bois. De plus, les dalles entourant la tour étant du même âge, leur fonction d'amortissement des chutes n'est plus suffisante. L'entreprise en question recommande de changer ces installations dans un délai d'une année.

##### ***2.2. Grillage***

Le grillage entourant le collège donne des signes de fatigue évidents. Les employés communaux sont régulièrement appelés pour faire des réparations de fortune. Une réfection complète est nécessaire. De plus, les grands rideaux « pare-ballon » à l'entrée principale ne sont pas du tout adaptés à un collège : les enseignantes ont interpellé la Municipalité à de nombreuses reprises, signalant que les enfants s'encoublaient dans ces tentures trop longues. Une solution, certes onéreuse, mais plus adéquate et validée par les enseignantes, a été

proposée par l'entreprise Swissclôture. Une deuxième entreprise a également été contactée mais n'a pas été retenue, la Municipalité la considérant peu sérieuse et peu compétitive.

### **2.3. Couvert de la cour**

Le couvert de la cour ne joue plus son rôle de protection lors d'intempéries, et cela depuis plusieurs années (le premier devis datant de 2022). Cette rénovation a été jugée jusqu'à aujourd'hui moins urgente que d'autres sujets traités lors de cette législature. Il devient impératif d'y remédier pour le confort de tous les utilisateurs.

### **2.4. Sol de la cour**

Des lignes de démarcation pour les jeux de balles doivent être repeintes. La Municipalité désire profiter de l'occasion pour améliorer l'aspect visuel du sol en y ajoutant quelques touches de couleur, une marelle, et délimiter un « espace calme ». Ces peintures au sol ne sont pas encore entièrement définies, mais une graphiste a été contactée, et un projet définitif sera proposé aux enseignantes et à la Municipalité en cas de validation par le Conseil communal.

### **2.5. Toit plat de l'annexe du collège**

Construite au début des années 2000, l'annexe du collège, qui comprend la salle des maîtres, l'infirmerie, l'escalier principal, les WC et des locaux de rangements, est couverte d'une toiture plate. Et étonnamment, outre de déroger aux règlements des constructions tant actuels que de l'époque qui bannissent ce type de toiture au centre du village, celle-ci nous réserve une surprise.

En 2025, en cherchant à découvrir l'origine d'infiltrations à l'intérieur de ce corps de bâtiment, nous avons découvert que cette toiture plate n'avait jamais été terminée ! Il lui manque le revêtement supérieur. Soumises aux intempéries, les couches sensées être protégées s'abîment et vieillissent prématurément. On parle ici des isolants et des matériaux bitumineux, notamment, ainsi que des éléments d'étanchéité.

Il est nécessaire de réparer cet oubli historique, avant de devoir changer l'entier de la toiture. Ces travaux pourraient être entrepris en parallèle à ceux de la cour d'école, par la même entreprise de ferblanterie-toiture-couverture qui interviendra pour la réfection du couvert. Le montant de ces travaux est estimé à CHF 42'400.- L'ASIVenoge, informée de ce projet, participera à ces coûts à hauteur de 100% en l'inscrivant dans son budget 2027 et suivants.

## **3. Coût des travaux**

Poste	Prix (TVA incl.)
Tour Quadro, fourniture	CHF 17'500.-
Tour Quadro, pose	CHF 16'000.-
Grillage	CHF 13'700.-
Couvert de la cour	CHF 32'800.-
Sol de la cour	CHF 3'900.-
Toit plat de l'annexe du collège	CHF 40'400.-
Divers et imprévus	CHF 11'700.-
<b>Total</b>	<b>CHF 136'000.-</b>

#### 4. Financement

Selon la convention signée entre les communes et l'Association scolaire intercommunale ASIVenoge, la participation de l'association concernant la rénovation des collèges se fait à hauteur de 100 % pour les frais d'entretien et rénovation des bâtiments à utilisation scolaire, et à 30% pour les préaux.

Concernant ce préavis, le remboursement sera effectué par le calcul d'un nouveau loyer. L'amortissement débutera l'année suivant la fin des travaux, sur une durée de 30 ans, conformément aux principes comptables en vigueur. Après vérification auprès de l'ASIVenoge, le loyer versé à la commune de Daillens par l'association se verra augmenté de CHF 4'339.- de 2027 à 2037 et de CHF 2'577.- de 2037 à 2057 (le calcul comprend intérêts et amortissement).

#### 3. Conclusion

Au vu des constats établis et de l'état de vétusté de plusieurs infrastructures de la cour du collège ainsi que de la toiture de l'annexe, la Municipalité estime qu'il est indispensable d'entreprendre les travaux décrits dans le présent préavis. Ceux-ci visent à garantir la sécurité des enfants, à améliorer leur cadre de vie quotidien et à assurer la pérennité des installations communales.

Les interventions prévues répondent à des besoins concrets et exprimés de longue date par les utilisatrices et utilisateurs du site, tout en permettant de corriger des défaillances techniques importantes, notamment en ce qui concerne la toiture de l'annexe.

Par ailleurs, la participation financière de l'ASIVenoge, conformément aux conventions en vigueur, permet de limiter l'impact de ces investissements sur les finances communales, en particulier pour les éléments liés aux bâtiments scolaires.

Au regard de ces éléments, la Municipalité estime que cet investissement est nécessaire et proportionné.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous invite donc à adopter les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil communal de Daillens**

- Vu le préavis No 2026.02 CC
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étude de cet objet
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **Décide**

- D'autoriser la Municipalité à réaliser des travaux de rénovation de la cour du collège et d'assainissement du toit plat de l'annexe du collège
- De lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de **CHF 136'000.-**
- D'admettre que cette dépense soit financée par la trésorerie courante de la bourse ou un emprunt

Ainsi approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 mars 2026 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic ad interim

La Secrétaire



Frédéric Burnand



Laurence Bastide

Délégués municipaux: M. Frédéric Burnand, Syndic ad interim  
Mme Barbara Busigny, Municipale

**Préavis présenté au Conseil communal en séance du 27 avril 2026.**